

PRIX DE POESIE LEON-PAUL FARGUE
(Prix de l'ouvrage de poésie / Prix d'interprétation poétique)

Règlement

En raison des impératifs sanitaires le présent règlement édité le 18/02/2021 est modifié ce jour 02/04/2021 comme présenté ci-dessous.

Article 1

La Mairie du 15^{ème} arrondissement de Paris et l'association Poésie et Chanson Sorbonne créent le Prix de poésie Léon-Paul Fargue.

Article 2

Le Prix de poésie Léon-Paul Fargue se décompose en deux prix distincts : le Prix de l'ouvrage de poésie et le Prix d'interprétation poétique.

Article 3 :

Chaque édition du Prix de poésie Léon-Paul Fargue est parrainée par une personnalité du monde littéraire.

Article 4 :

Prix de l'ouvrage de poésie

- Le Prix de l'ouvrage de poésie est attribué à un livre paru dans l'année de remise du Prix ou dans l'année précédente.
- Les ouvrages présentés doivent avoir bénéficié du dépôt légal à la bibliothèque nationale et posséder un numéro d'ISBN.
- Ils devront être envoyés à la fois sous forme numérique par courrier électronique (à l'adresse prileonpaulfargue@gmail.com et également en deux exemplaires (à : Frédéric Jacquot, adjoint au Maire - chargé de la Culture, Mairie du 15^{ème} arrondissement 31, rue Pécelet 75015 Paris).
- Ils devront avoir été envoyés au plus tard le 1^{er} mars (version physique, le cachet de la poste faisant foi) et le 5 mars (version numérique par courrier électronique).
- Le jury décidera d'une sélection de 5 ouvrages, qui seront annoncés courant Avril.
*(Lundi 19 avril 2021) **
- L'ouvrage remportant le Prix Léon-Paul Fargue de l'ouvrage de poésie sera annoncé lors de la soirée de remise des Prix en Mairie du 15^{ème} arrondissement lors d'une cérémonie en juin.
*(Vendredi 18 juin 2021) **
- Seuls les auteurs ou éditeurs des ouvrages sélectionnés seront prévenus.
- Les ouvrages envoyés ne seront pas retournés aux auteurs et aux éditeurs.

Article 5 :

Prix d'interprétation poétique

Conditions d'inscription :

Les candidats pouvant se présenter sont :

- **Les jeunes comédiens**
- **Ou les élèves comédiens** issus des écoles d'Art Dramatique
- **Ou les élèves d'une université ou d'une école supérieure**
-

Conditions d'âge :

- Etre âgé de 16 à 30 ans à la date de la cérémonie de remise du Prix.
- **Date de clôture des inscriptions le vendredi 7 mai 2021 minuit.**
- Chaque candidat présentera un poème de son choix écrit initialement en langue française n'excédant pas 4 minutes et publié au XIX^{ème} ou au XX^{ème} siècle. Le texte intégral choisi et le nom et le prénom de l'auteur ainsi que la fiche d'inscription seront adressés par mail avant le vendredi 7 mai 2021 à l'adresse : sophie.franot@paris.fr
- Une journée de sélection des candidats aura lieu courant mai ou début juin. Les candidats recevront une convocation heurée par mail pour cette sélection.
- 5 candidats sélectionnés se produiront en public, avec le même poème que celui présenté aux sélections, lors de la soirée de remise des Prix en Mairie du 15^{ème} arrondissement, où trois Prix seront remis. (*Vendredi 18 juin 2021*) *

Article 6

Dotations des Prix :

- Prix de l'ouvrage de poésie : 900,00€
- Prix d'interprétation poétique : 1^{er} Prix : 500,00€ - 2^{ème} Prix : 300,00€ - 3^{ème} Prix : 200,00€

Article 7

Un libraire sera partenaire du Prix de poésie Léon-Paul Fargue.

Article 8

Il n'y a pas de frais de participation.

Les participants s'engagent au respect du présent règlement.

* Les dates indiquées seront confirmées ultérieurement en fonctions des circonstances sanitaires.

Fait à Paris, le 18/02/2021 modifié ce jour 02/04/2021

Frédéric JACQUOT
Chevalier des Arts et des Lettres,
Adjoint au Maire du 15^{ème} arrondissement
Chargé de la Culture

Matthias VINCENOT
Poète, Docteur ès lettres,
Chevalier des Arts et des Lettres,
Président de l'association Poésie
et Chanson Sorbonne